
OUVERTURE DES MAISONS DE LA MÉTROPOLE POUR LES SOLIDARITÉS

À partir du 22 février 2018, 18 Maisons de la Métropole pour les Solidarités ont ouvert leurs portes à Lyon. Ces lieux d'accueil communs réunissent les services sociaux de la Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale de Lyon. Ils constituent désormais le point d'entrée unique pour toutes les demandes d'accompagnement et de prestations sociales (RSA, aides au logement, aides spécifiques aux personnes âgées, aux personnes sans domicile, aux jeunes majeurs...).

Ce nouveau service permet d'offrir aux Lyonnais tout au long de leur vie, quelle que soit leur situation (jeune majeur, parent, personne âgée) un accueil simplifié et une prise en charge globale. Il facilite le parcours des usagers, en particulier pour les personnes isolées ou en grande difficulté. Désormais, ils n'ont plus qu'un seul interlocuteur et le suivi de leur situation se fait sur la base d'un dossier social commun informatisé.

Cette nouvelle organisation permet de :

- Réunir les compétences sociales** jusqu'à présent réparties entre les deux collectivités (CCAS de Lyon et Métropole)
- Eviter à l'utilisateur d'expliquer sa situation à plusieurs reprises et à plusieurs interlocuteurs**
- Réduire les délais** d'attente et d'instruction
- Simplifier les démarches**
- Ecouter, diagnostiquer et orienter plus efficacement** : les besoins seront identifiés dès le premier rendez-vous et les bénéficiaires pourront être dirigés vers les interlocuteurs adaptés (collectivités, association, CAF...)

Contacts presse :

Magali Desongins
Métropole de Lyon
Tel : 04 26 99 36 80

mdesongins@grandlyon.com

Pauline Garin
Mairie de Lyon
Tel : 04 72 10 30 42

pauline.garin@mairie-lyon.fr

- ❑ **Améliorer la coordination et la complémentarité des interventions**
(accompagnement social et aides financières)
- ❑ **Faciliter l'accès aux droits** : accompagner les personnes les plus fragiles dans leurs démarches administratives et leur simplifier l'accès aux prestations sociales.

Une prise en charge de proximité

Réparties sur les 9 arrondissements de la ville, les Maisons de la Métropole sont toutes accessibles en transport en commun. Lors d'un premier accueil sans rendez-vous, l'utilisateur est écouté, informé puis orienté vers une personne dédiée pour l'accompagner dans toutes ses démarches. Le suivi et l'instruction des dossiers sont réalisés par un travailleur social référent dans la Maison de la Métropole pour les Solidarités la plus proche du lieu d'habitation.

Des horaires d'accueil du public harmonisés à l'échelle de la Ville:

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 17h (16h30 le vendredi)
- Mardi : 13h-17h

Plus de détails dans la plaquette ci-jointe

Contacts presse :

Magali Desongins
Métropole de Lyon
Tel : 04 26 99 36 80

mdesongins@grandlyon.com

Pauline Garin
Mairie de Lyon
Tel : 04 72 10 30 42

pauline.garin@mairie-lyon.fr